Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 04/12/2024
Publié le 09/12/2024
ID : 014-241400415-20241126-D106_221124-DE

cœur côte fleurie
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2025

L'article 107 de la loi NOTRe relatif à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales et le décret d'application n° 2016-841 du 24 juin 2016 précisent les modalités du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Le Président présente au conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget (article 2312-1 du CGCT), un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure de la dette, ainsi qu'une présentation sur la structure et l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel. Ce rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique.

Le Conseil Communautaire se réunira ensuite le 20 décembre 2024 afin de procéder au vote des budgets primitifs qui auront fait l'objet d'une étude préliminaire en Commission des Finances.

-ooOoo-

CONTEXTE NATIONAL

Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 04/12/2024
Publié le 09/12/2024
ID : 014-241400415-20241126-D106_221124-DE

Le projet de loi de finances 2025 dévoilé le 10 octobre dernier ambitionne de redresser les comptes publics par des hausses de recettes fiscales de 19.3 milliards d'euros, des économies massives sur les dépenses de l'État de 21.5 milliards d'euros et une contribution des collectivités locales de 5 milliards d'euros. Le gouvernement table en 2025 sur une prévision de croissance de 1.1% (identique à celle de 2024) et sur une prévision d'inflation à 1.8% (contre 2.1% en 2024). Il projette de ramener le déficit public à 5% du PIB en 2025 et sous les 3% en 2029.

En ce qui concerne les collectivités, le PLF 2025 prévoit :

- Un gel de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement à 27,2 Md€.
- Stabilité des dotations (DETR, DSIL) au niveau de 2024
- Un fonds de précaution sera mis en place, alimenté par prélèvement sur les recettes des plus grandes collectivités
- Le montant transféré de TVA sera gelé en 2025 à son niveau 2024
- Le fonds de compensation de la TVA sera réduit en abaissant le taux à 14.85% contre 16.4% en 2024
- Les dépenses de fonctionnement seraient exclues de l'assiette de calcul du FCTVA

L'État, après avoir amputé, par décret en février 2024, de 400 millions les crédits du fonds vert, confirme sa volonté de réduire lesdits crédits de 60% en 2025. Pour rappel les crédits s'élevaient à 2,5 Mds d'euros dans la loi de finances pour 2024, ils seraient ramenés à 1 milliard.

CONTEXTE LOCAL

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT ET FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (Depuis 2012)

Il est rappelé, le choix stratégique des élus de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie d'instaurer en 2016 le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU), conformément à notre première compétence, le développement économique et ce pour faire face d'une part à la mise en place en 2012 du FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) et d'autre part à la baisse constante de la DGF notamment par la contribution au redressement des finances publiques. Cela s'est traduit en 2016 par une forte progression de la DGF puis une stagnation comme présenté dans le tableau ci-après.

Dans le projet de loi de finances 2025 l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est gelée à son niveau de 2024 soit 27,2 milliards, cependant des variations individuelles à la baisse sont à prévoir. Il serait prévu de majorer de 290 millions d'euros les dotations de péréquation des communes : 140 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) et 150 millions d'euros pour la dotation de solidarité rurale (DSR).

Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 04/12/2024
Publié le 09/12/2024
ID : 014-241400415-20241126-D106_221124-DE

Pour le budget prévisionnel 2025, il sera prudent de ne pas augmenter le montant de la dotation globale de fonctionnement.

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation d'intercommunalité	150 404	739 254	615 134	583 870	640 585	676 293	663 078	660 240	651 388	716 004
Dotation de compensation	424 803	1 174 104	1 141 528	1 127 143	1 101 803	1 081 200	1 059 941	1 036 729	1 030 720	1 013 692
Total DGF	**575 207**	**1 913 358**	**1 756 662**	**1 711 013**	**1 742 388**	**1 757 493**	**1 723 019**	**1 696 969**	**1 682 108**	**1 729 696**
FPIC CCCCF	-413 731	-891 193	-694 662	-898 497	-1 034 106	-1 098 656	-954 028	-942 837	-1 007 944	-1 043 728
Recette nette	**161 476**	**1 022 165**	**1 062 000**	**812 516**	**708 282**	**658 837**	**768 991**	**754 132**	**674 164**	**685 968**

FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (Depuis 2012)

Pour le FPIC nous constatons une légère hausse en 2024 due à la remontée des recettes en 2023. Cette reprise à la hausse laisse présager une nouvelle augmentation à confirmer pour 2025.

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montant global	**1 687 539**	**2 505 572**	**2 805 819**	**2 779 470**	**2 878 929**	**3 032 485**	**2 635 458**	**2 642 958**	**2 835 504**	**2 949 016**
Part CCCCF	413 731	891 193	694 662	898 497	1 034 106	1 098 656	954 028	942 837	1 007 944	1 043 728
Part Communes	1 273 808	1 614 679	2 111 157	1 880 973	1 844 823	1 933 829	1 681 430	1 700 121	1 827 560	1 905 288

Fiscalité :

Le budget primitif 2025, sera construit comme suit :

Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 04/12/2024
Publié le 09/12/2024
ID : 014-241400415-20241126-D106_221124-DE

- Il sera pris en compte une revalorisation physique des bases de 1% au titre de l'accroissement du nombre de logement sur notre territoire.

- Il sera pris en compte une revalorisation des valeurs locatives entre 1.7% et 2.5% basée sur l'indice des prix à la consommation harmonisé. Pour information, à août 2024 l'indice est de 2.19%.

Au vu de ces prévisions et malgré la baisse plus que probable de notre capacité d'autofinancement, il sera proposé au conseil de ne pas modifier les taux d'imposition 2025 de la taxe foncière, de la cotisation foncière des entreprises, et TEOM, liées au service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, ainsi que le montant de la taxe GEMAPI qui restera fixée à 200 000 €.

Il est à noter qu'une étude sera menée afin d'améliorer l'assiette de calcul de la redevance spéciale des professionnels. Cette amélioration vise à couvrir le coût du service rendu en fonction des déchets produits.

Section fonctionnement :

Compte-tenu des hausses probables sur les taxes appliquées aux énergies, du coût des charges et des augmentations statutaires des frais de personnel (hausse des cotisations CNRACL), la communauté de communes devra poursuivre la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et l'optimisation de ses recettes.

En ce qui concerne le financement du service des D.M.A. (Déchets Ménagers et Assimilés), l'exercice 2024 a confirmé l'amélioration des performances de tri générant des recettes supplémentaires ce qui a permis d'absorber en partie les hausses de prix nécessaires à la collecte, à l'entretien du parc de véhicules, bacs et PAV. Une projection en 2025 encore plus performante est attendue consécutivement au mélange des papiers, cartons et emballages dans le même flux, sous réserve que CITEO puisse continuer à nous accompagner financièrement dans nos projets de réemploi des déchets.

Section d'investissement :

Afin d'accompagner la communauté de communes dans ses investissements, des contrats ont été signés avec la Région et le Département. Les services sollicitent également les aides nationales et européennes pour contribuer au financement de leurs projets.

Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 04/12/2024
Publié le 09/12/2024
ID : 014-241400415-20241126-D106_221124-DE

BUDGET PRINCIPAL

Les investissements de l'exercice 2025, ajoutés aux restes à réaliser 2024 se déclinent comme suit :

- Réingénierie du Très Haut Débit (2022-2025)
- Déploiement IRU-boucle optique (2022-2025)
- Mobilité durable, piste cyclable Est/Ouest, jonction entre les pistes cyclables (2023-2025)
- Halte vélo Saint-Arnoult (2024-2025)
- Eco-Parc à St-Arnoult (2023-2026)
- Les acquisitions service DMA (véhicules et bacs) (2025)
- Harmonisation du système de géolocalisation des bennes à ordures ménagères
- Travaux de lutte contre les inondations (2025)
- Fonds de concours « petites communes » et « Habitat »
- Travaux sur le réseau des eaux pluviales, notamment RD20 (2024-2026)
- Travaux programme GEMAPI : Planche Cabel, Fontaine Balan, Batardeaux bras mort de la Touques (2024-2026)
- Parcs de loisirs : rénovation de l'éclairage (2024-2025)
- Participation pour la ligne SNCF en partenariat avec la Région « Saut de mouton Clichy ». (2022/2027)

Pour financer ces investissements, seront inscrits les subventions, les emprunts et l'autofinancement de 2025 ainsi que les recettes des restes à réaliser dont la reprise se fera lors du vote du budget supplémentaire 2025.

Dette :

- La dette au 1er janvier 2025 s'élèvera à 6 157 814 € se répartissant à hauteur de 94 % pour les taux fixes et 6 % pour les taux révisables.
- Le contrat dont le taux est révisable arrive à terme en 2025 pour un montant annuel de 27 675 €.
- Les ratios de désendettement en année sur l'épargne brute, basés sur les budgets (BP+BS), s'élèvent pour 2024 à 2.27 années contre 3.81 en 2023. Le seuil d'alerte fixé par la Cour des Comptes étant de 11 années.

Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 04/12/2024
Publié le 09/12/2024
ID : 014-241400415-20241126-D106_221124-DE

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE LA DETTE- BUDGET PRINCIPAL

Années	Dette au 1er janvier	Capital remboursé	Intérêts remboursés	Annuité totale	Dette au 31 décembre
2025	6 157 814,71	487 550,13	189 564,82	677 114,95	5 670 264,58
2028	4 749 164,33	460 550,13	148 800,19	609 350,32	4 288 614,20
2033	2 446 413,70	348 050,13	81 144,54	429 194,67	2 098 363,57
2038	806 163,07	248 050,12	27 400,30	275 450,43	558 112,94
2041	62 012,69	62 012,92	600,63	62 613,55	-0,23

Personnel :

1. **Evolution des effectifs**

	Titulaires	Non-titulaires	Apprentis	PEC*	Total
01.01.2023	88	15	3	0	106 + 1 recrutement au 01/03/2023
01.01.2024	85	17	1	1	104
Prévisions 01.01.2025	85	18	0	0	103**

(*) parcours emploi compétence
(**) 103 agents confirmés avec des postes vacants restant.

Cette année encore, les difficultés de recrutement se confirment, entraînant des vacances de postes sur plusieurs mois. Ces tensions persistent malgré nos efforts pour attirer des candidats et impactent directement la continuité des services.

Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 04/12/2024
Publié le 09/12/2024
ID : 014-241400415-20241126-D106_221124-DE

Deux démarches majeures, initiées en 2024, autour du socle des valeurs de la Collectivité et de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT), se poursuivent en étroite collaboration avec les agents. L'objectif est de renforcer l'attractivité de la Collectivité et de fidéliser nos collaborateurs, en créant un environnement de travail engageant et motivant.

Malheureusement, pour l'année scolaire 2024-2025, aucun apprenti n'a pu être intégré, faute de candidats disponibles et en raison de difficultés d'encadrement, ce qui nous prive d'une relève attendue sur certains métiers.

Par ailleurs, l'absentéisme, en hausse notable en 2024, nous conduit à anticiper une enveloppe budgétaire suffisante pour couvrir les besoins en intérim et les contrats de remplacement, afin d'assurer la continuité de nos missions de service public.

2. Evolution des dépenses de personnel

Dans un contexte économique marqué par une inflation modérée mais persistante, la Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie fait face à une augmentation inévitable de sa masse salariale. De plus, les récentes annonces du Projet de Loi de Finances (PLF) imposent des ajustements budgétaires significatifs pour 2025.

Rappelons d'abord les éléments marquants ayant impacté le budget 2024 :

- La prise en charge des 5 agents du syndicat mixte pour la gestion de l'école de musique Claude Bolling par le Centre de Gestion du Calvados (prévision à 215 000 €),
- L'augmentation de 5 points d'indice majoré pour chaque agent à compter du 1er janvier 2024.
- Le renforcement de l'équipe de la Direction numérique par 1 ETP, dû à l'élargissement des projets numériques, à la sécurisation du réseau et à la multiplication des sollicitations liées à la maintenance.
- Le renforcement de l'équipe de la Direction des autorisations du droit des sols avec 1 ETP supplémentaire au poste d'instructeur.

Pour 2025, le chapitre 012 a été estimé à 5 950 000 soit une augmentation de 2,59% par rapport au BP 2024. Cette hausse s'explique non seulement par les évolutions professionnelles des agents, le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et la concurrence accrue en matière de recrutement, mais aussi par des facteurs réglementaires et financiers impactant la masse salariale, tels que :

- **Agents de l'ancienne école de musique Claude Bolling**

Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 04/12/2024
Publié le 09/12/2024
ID : 014-241400415-20241126-D106_221124-DE

Le Centre de Gestion du Calvados prendra en charge les 5 agents, mais devra être indemnisé à hauteur de 150 % du coût salarial, soit environ 220 000 €/an (3,7% du BP 2025) si ces agents ne sont pas réaffectés à de nouveaux postes.

- **Hausse des cotisations CNRACL**

L'augmentation de 4 points du taux de cotisation à la CNRACL, effective dès le 1er janvier 2025 (passant de 31,65 % à 35,65 %), entraînera une charge supplémentaire estimée à 85 000 €. Cette tendance devrait se poursuivre, avec une possible hausse jusqu'en 2027. De plus, la baisse temporaire des cotisations URSSAF, appliquée en 2024, sera abrogée en 2025 et générera une hausse de 1%.

- **Effet des revalorisations salariales et augmentation du SMIC**

La revalorisation du SMIC au 1er novembre 2024 impactera le budget en année pleine pour 2025. Bien que le gouvernement ait annoncé un gel du point d'indice pour les deux prochaines années, une revalorisation des salaires des agents publics semble inévitable, surtout pour les bas salaires.

- **Recrutement et renforcement des équipes**

Pour répondre à l'augmentation des projets numériques, le recrutement d'un agent en contrat de projet est prévu début 2025, afin de sécuriser les infrastructures numériques de la collectivité face à la montée des menaces en matière de cybersécurité.
De plus, pour mieux répondre aux sollicitations des communes, notamment le week-end, la mise en place d'un système d'astreinte pourrait s'avérer nécessaire.

Ces différents facteurs, qu'ils soient réglementaires ou liés aux besoins croissants en personnel, justifient l'augmentation du budget alloué aux charges de personnel pour 2025. Bien que ces ajustements budgétaires soient contraignants, ils sont indispensables pour maintenir la qualité du service public et répondre aux nouvelles exigences réglementaires.

La feuille de route du nouveau Ministre de la Transformation et de la Fonction Publique étant incertaine, une décision modificative pourrait être nécessaire en cours d'année si des mesures venaient à être annoncées.

Malgré ces défis, la maîtrise de la masse salariale demeure une priorité pour 2025.

Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 04/12/2024
Publié le 09/12/2024
ID : 014-241400415-20241126-D106_221124-DE

Éléments financiers (exprimés en euros)

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Observations
Dotation globale de fonctionnement	1 913 358	1 756 662	1 711 013	1 742 388	1 757 493	1 723 019	1 696 969	1 682 108	1 729 696	Bonification en 2016 (FPU)
FPIC	891 193	694 662	898 497	1 034 106	1 098 656	954 028	942 837	1 007 944	1 043 728	Atténuation de produits
Evolution des taux d'imposition	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Evolution du taux de la TEOM		3.64	3.64	4.04	0	0	0	0	0	
Dette au 01/01	9 165 377	10 619 724	10 050 201	9 405 955	8 759 731	8 187 915	7 672 665	7 157 915	6 654 365	
Annuité	810 948	975 561	940 392	925 524	839 477	749 605	746 419	722 421	700 520	
Travaux réalisés (chapitres 20/21/23)	1 633 414	3 578 463	1 912 204	1 959 680	6 238 639	6 280 000	4 123 477	4 776 312	14 351 894*	*Estimation 2024 + RAR 2023
Subventions obtenues	283 250	293 027	107 437	1 170 843	406 529	627 429	643 349	741 741	5 634 451*	*Estimation 2024 + RAR 2023
Emprunts réalisés	2 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	

Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 04/12/2024
Publié le 09/12/2024
ID : 014-241400415-20241126-D106_221124-DE

BUDGET ANNEXE ZONE D'AMENAGEMENT ECONOMIQUE

Le budget annexe de la Zone d'Aménagement Economique créé par délibération du 22 novembre 2003, et dont l'objet porte sur l'acquisition et la viabilisation de terrains poursuit sa politique d'acquisition du foncier.

Le total des acquisitions foncières s'élève à 24 hectares.

Différents points et bilans sont attendus avant de poursuivre les acquisitions.

Au 31 décembre 2023, le solde d'exécution reporté cumulé s'élevait à : - 2 193 510.14 €

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Au 1er janvier 2018, un nouveau contrat de délégation de service public a été signé avec la Société SETDN/VEOLIA Eau pour une durée de 12 ans. Ce contrat apporte des améliorations sur la longueur de renouvellement de canalisations et du nombre de branchements, la sécurisation de la qualité de l'eau, la productivité, la gestion patrimoniale ainsi qu'une baisse de 7.7 % de la part délégataire.

Les prévisions budgétaires 2025 en section d'exploitation seront supérieures à 2024 sans qu'il soit possible pour le moment d'en déterminer le montant. En effet, certaines redevances dues à l'Agence de l'eau vont être supprimées d'autres créées en lien avec la performance des systèmes des réseaux. Pour 2025, l'Agence de l'eau appliquera un taux de performance de 0.085 en attendant de connaitre les « bons et mauvais » gestionnaires de réseaux. Les redevances liées à la performance sont une charge directe pour la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie. Il convient de maintenir notre réseau performant afin d'équilibrer au plus juste le budget eau.

La consommation d'eau est stable. Les recettes seront en hausse compte tenu du nouveau programme de de l'Agence de l'eau.

Les investissements de l'exercice 2025, ajoutés aux restes à réaliser 2024, sont en hausse compte tenu de l'inscription relative aux études réglementaires (schéma directeur et Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux).

Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 04/12/2024
Publié le 09/12/2024
ID : 014-241400415-20241126-D106_221124-DE

<u>Les principaux travaux et études sont</u> :

- Renouvellement de canalisations sur l'ensemble des Communes
- Études pour la réalisation du futur schéma directeur et du PGSSE (Plan Général pour la Sécurité et la Sauvegarde l'eau. (2025-2027)
- Aires d'alimentation de captage, réglementation qui fera l'objet d'une mise à jour selon des seuils explicités dans l'article R214-1 du code de l'environnement.

Afin de prévenir l'impact des nouvelles modalités de facturation de l'Agence de l'eau, notamment liées à la performance des réseaux d'eau potable, il pourrait être envisagé d'augmenter la surtaxe sur le m³ consommé de quelques centimes (pour mémoire, pas d'augmentation depuis 2014). L'incidence financière supportée par l'usager pour une consommation moyenne de 120 m3 sera négligeable.

La taxe par abonné reste quant à elle fixée à 9.40 €.

<u>Dette</u> :

- Au 1er janvier 2025 la dette s'élèvera à 2 395 925 €, la totalité des contrats est à taux fixe.
- Un contrat d'emprunt arrivé à terme en 2025. (2 184.88 € - Réhabilitation réseau eau Saint-Gatien-des-Bois)
- Les ratios de désendettement en année sur l'épargne brute, basés sur les budgets (BP+BS), s'élèvent à 2.30 en 2024 contre 2.67 en 2023.

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE LA DETTE - BUDGET ANNEXE EAU

Année	Dette au 1er Janvier	Capital remboursé	Intérêts remboursés	Annuité totale	Dette au 31 Décembre
2025	2 395 924,90	161 467,65	51 380,81	212 750,65	2 234 457,25
2029	1 788 522.04	146 984.05	36 563.93	183 547.98	1 641 537.99
2034	1 092 040.23	132 689.18	20 967.17	153 356.35	959 351.05
2039	505 069.66	94 467.15	7 102.70	101 569.85	410 602.51
2044	175 127.36	43 206.19	1 398.81	44 605.00	131 921.17
2047	44 361.00	44 361.00	244.25	44 605.25	0

Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 04/12/2024
Publié le 09/12/2024
ID : 014-241400415-20241126-D106_221124-DE

Éléments financiers (exprimés en euros)

Libellés	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Observation
Valeur surtaxe par m3 en €	0.37	0.37	0.37	0.37	0.37	0.37	0.37	0.37	0.37	
Valeur abonnement en €	9.40	9.40	9.40	9.40	9.40	9.40	9.40	9.40	9.40	
Volume facturé en m3	2 342 414	2 555 046	2 616 516	2 724 978	2 667 930	2 572 848	2 665 385	2 699 695	En cours	
Nombre d'abonné	25 484	25 614	26 395	26 487	26 550	26 520	26 961	27 032	En cours	
Dette au 1.1	1 374 229	2 116 987	2 222 051	2 227 068	2 101 114	1 974 691	1 847 782	2 720 370	2 556 515	
Annuité	101 517	158 356	194 590	191 443	188 410	184 950	182 086	223 240	215 920	
Travaux réalisés HT	960 498	663 424	1 145 728	1 260 794	1 430 715	1 809 028	1 441 056	415 943	1 492 823*	*Estimation 2024 + RAR 2023
Subventions obtenues	0	0	275 280	50 560	0	0	0	0	0	
Emprunts réalisés	800 000	0	0	0	0	0	1 000 000	0	0	

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 04/12/2024
Publié le 09/12/2024
ID : 014-241400415-20241126-D106_221124-DE

Le contrat de concession renouvelé pour 12 ans au 1er janvier 2024 est assujetti à la TVA. Le délégataire est la société SETDN Véolia. Ce contrat prend en charge la gestion du pluvial, la réutilisation des eaux usées et les panneaux photovoltaïques. Selon les termes du contrat, la collectivité, contre perception d'une redevance, a mis à disposition du délégataire les investissements nécessaires à l'exploitation du service.

Les prévisions budgétaires 2025, à l'instar du budget eau, seront supérieures à 2024 sans qu'il soit possible pour le moment d'en déterminer le montant. En effet, les nouvelles modalités de facturation de l'Agence de l'eau s'appliquent sur des eaux usées. Pour 2025, l'Agence de l'eau appliquera un taux de performance de 0.089 en attendant de connaitre les « bons et mauvais » gestionnaires de réseaux. Les redevances liées à la performance sont une charge directe pour la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie. Il convient de maintenir notre réseau performant afin d'équilibrer au plus juste le budget assainissement.

Le volume d'eau assaini est stable. Les recettes seront en hausse compte tenu du nouveau programme de de l'Agence de l'eau.

Outre les restes à réaliser 2024, pour l'exercice 2025, le volume d'investissement sera restreint pour le renouvellement des canalisations en attendant les conclusions du schéma directeur. Cependant une inscription de 1 000 000 €, financée par un emprunt, sera prévue pour réaliser des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques en 2025 et la solarisation des bâtiments. Il est à noter que cette dépense générera les années suivantes des recettes sur la durée du contrat de concession.

Les principaux travaux et études sont :

- Schéma directeur
- Installation de panneaux photovoltaïques sur la station d'épuration
- Solarisation des bâtiments
- Renouvellement des canalisations sur l'ensemble des Commune

Afin de prévenir l'impact des nouvelles modalités de facturation de l'Agence de l'eau, notamment liées à la performance des systèmes d'assainissement collectif, il pourrait être envisagé d'augmenter la surtaxe sur le m³ assaini de quelques centimes (pour mémoire, pas d'augmentation depuis 2014). L'incidence financière supportée par l'usager pour une consommation moyenne de 120 m3 sera négligeable.

La PAC (Participation pour l'Assainissement Collectif) quant à elle modifiée en 2020, resterait inchangée en 2025.

Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 04/12/2024
Publié le 09/12/2024
ID : 014-241400415-20241126-D106_221124-DE

Dette :

- La dette au 1er janvier 2025 s'élèvera à 3 238 980 €, la totalité des contrats est à taux fixe.
- Un contrat d'emprunt arrive à échéance en 2025 (3 488 € - Réhabilitation réseau RD 513 Villerville).
- Les ratios de désendettement en année sur l'épargne brute, basés sur les budgets (BP+BS), s'élèvent à 2.26 en 2024 contre 3.13 en 2023.

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE LA DETTE - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Année	Dette au 1er Janvier	Capital remboursé	Intérêts remboursés	Annuité totale	Dette au 31 Décembre
2025	3 238 980,06	312 765,59	75 591,92	388 357,51	2 926 214,47
2029	2 038 268,59	262 749,91	51 776,90	314 526,81	1 775 518,68
2034	848 471,72	148 797,25	24 890,59	173 687,84	699 674,47
2038	299 282,70	102 797,31	9 646,35	112 443,66	196 485,39
2041	21 831.94	21 831.85	211,45	22 043,30	0,09

Éléments financiers (exprimés en euros)

Libellés	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Observations
Valeur surtaxe par m3	0.58	0.58	0.58	0.58	0.58	0.58	0.58	0.58	0,58	
Volume facturé en m3	2 160 479	2 468 728	2 383 052	2 527 166	2 739 086	2 345 103	2 349 803	2 288 341	en cours	
Nombre d'abonné	24 478	24 603	25 070	25 146	25 225	25 206	25 636	25 702	en cours	
Dette au 1.1	4 632 959	5 299 470	5 138 029	4 826 899	4 515 769	4 214 592	3 916 542	3 618 492	3 552 501	
Annuité	354 760	420 551	428 699	422 776	407 150	397 349	391 548	385 620	395 037	
Travaux réalisés HT	1 278 719	942 607	798 097	708 618	591 369	941 500	985 555	2 253 062	6 483 616*	*Estimation
Subventions obtenues	280 750	180 929	172 682	106 671	0	173 631	263 571	885 685	373 646*	2024 + RAR 2023
Emprunts réalisés	920 000	0	0	0	0	0	0	0		